

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DE HAUTE-LOIRE

**DELIBERATION DU
CONSEIL MUNICIPAL DE LA
COMMUNE ROCHE EN REGNIER
SEANCE du 17 JUILLET 2023**

Nombre de membres		
En exercice	Présents	Votants
15	11	11

DATE DE CONVOCATION

11/07/2023

L'AN DEUX MILLE VINGT TROIS, à vingt heures, le DIX SEPT JUILLET, le Conseil Municipal de la Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur MATHIEU David, Maire.

Présents : MATHIEU David, ISSARTEL Annie, JOUVE Michel, DREYFUS Claude, GIBERT Rachel, GIRAUD Béatrice, GALLIEN Pierre, JOUVE Jean Louis, LAURENT Marie Victoria, SABIN Daniel, URBANO MERMET Maria.

Absents : ALLEMAND Sylvie, DUNIS Éric, DUFOUR Bastien, FAURE Thibault.

URBANO MERMET Maria a été nommé secrétaire.

**N°2023-07-17-00
AJOUT A L'ORDRE DU JOUR**

Monsieur le Maire soumet au conseil municipal l'ajout d'un point à l'ordre du jour, à savoir :

-Eclairage public

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an sus indiqués

Le Maire,
David MATHIEU

Certifié exécutoire par dépôt à la Préfecture le 25 juillet 2023
et publication le 25 juillet 2023



REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DE HAUTE-LOIRE

**DELIBERATION DU
CONSEIL MUNICIPAL DE LA
COMMUNE ROCHE EN REGNIER
SEANCE du 17 JUILLET 2023**

Nombre de membres		
En exercice	Présents	Votants
15	11	11

DATE DE CONVOCAION	
11/07/2023	L'AN DEUX MILLE VINGT TROIS, à vingt heures, le DIX SEPT JUILLET, le Conseil Municipal de la Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur MATHIEU David, Maire.

Présents : MATHIEU David, ISSARTEL Annie, JOUVE Michel, DREYFUS Claude, GIBERT Rachel, GIRAUD Béatrice, GALLIEN Pierre, JOUVE Jean Louis, LAURENT Marie Victoria, SABIN Daniel, URBANO MERMET Maria.
Absents : ALLEMAND Sylvie, DUNIS Éric, DUFOUR Bastien, FAURE Thibault.
URBANO MERMET Maria a été nommé secrétaire.

**N°2023-07-17-01
COUPURE ECLAIRAGE PUBLIC**

Le Maire expose que l'éclairage public relève des pouvoirs de police du Maire au titre de l'article L.2212-2 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), et qu'il dispose de la faculté de prendre des mesures de prévention, de suppression ou de limitation à ce titre.

VU l'article L2212-1 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), qui charge le Maire de la police municipale,

VU l'article L.2212-2 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), relatif à la police municipale dont l'objet est d'assurer le bon ordre, la sûreté, la sécurité et la salubrité publique, et notamment l'alinéa dans sa partie relative à l'éclairage,

VU le Code Civil, le Code de la Route, le Code Rural, le Code de la Voirie Routière, le Code de l'Environnement, VU la loi n° 2009-967 du 03 août 2009 de programmation sur la mise en œuvre du Grenelle de l'Environnement et notamment son article 41,

Le Conseil Municipal, cet exposé entendu,
Et après en avoir délibéré,

Décide :

- d'adopter le principe de couper l'éclairage public de 23h30 à 5h.
- donne délégation au Maire pour prendre l'arrêté de police détaillant les horaires et modalités de coupure de l'éclairage public et dont publicité sera faite le plus largement possible.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an sus indiqués

**Le Maire,
David MATHIEU**

Certifié exécutoire par dépôt à la Préfecture le 25 juillet 2023
et publication le 25 juillet 2023



REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DE HAUTE-LOIRE

**DELIBERATION DU
CONSEIL MUNICIPAL DE LA
COMMUNE ROCHE EN REGNIER
SEANCE du 17 JUILLET 2023**

Nombre de membres		
En exercice	Présents	Votants
15	11	11

<u>DATE DE CONVOCATION</u>	
11/07/2023	L'AN DEUX MILLE VINGT TROIS, à vingt heures, le DIX SEPT JUILLET, le Conseil Municipal de la Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur MATHIEU David, Maire.

Présents : MATHIEU David, ISSARTEL Annie, JOUVE Michel, DREYFUS Claude, GIBERT Rachel, GIRAUD Béatrice, GALLIEN Pierre, JOUVE Jean Louis, LAURENT Marie Victoria, SABIN Daniel, URBANO MERMET Maria.
Absents : ALLEMAND Sylvie, DUNIS Éric, DUFOUR Bastien, FAURE Thibault.
URBANO MERMET Maria a été nommé secrétaire.

**N°2023-07-17-02
DEMANDE DE LOCATION DE TERRAIN SECTIONS : ROCHE
MANS PRASSALAT ROUSSILLE LES GRANGES**

Le maire informe le conseil municipal la demande de location de terrain sectionale de Mme BOIT Marie-Victoria domiciliée 28 chemin des Côtes de Miollet, lieu-dit Roussille Commune de Roche En Régnier pour la parcelle suivante : n°AW 223 d'une superficie de 9360m2

Après délibération le conseil décide :

- De louer cette parcelle à Mme BOIT Marie Victoria moyennant une redevance annuelle de 50€.
- Charge le maire de réaliser et signer le bail ainsi que toutes les pièces nécessaires à la réalisation de cette location.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an sus indiqués

**Le Maire,
David MATHIEU**

Certifié exécutoire par dépôt à la Préfecture le 25 juillet 2023
et publication le 25 juillet 2023



REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DE HAUTE-LOIRE

**DELIBERATION DU
CONSEIL MUNICIPAL DE LA
COMMUNE ROCHE EN REGNIER
SEANCE du 17 JUILLET 2023**

Nombre de membres		
En exercice	Présents	Votants
15	11	11

<u>DATE DE CONVOCATION</u>	
11/07/2023	L'AN DEUX MILLE VINGT TROIS, à vingt heures, le DIX SEPT JUILLET, le Conseil Municipal de la Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur MATHIEU David, Maire.

Présents : MATHIEU David, ISSARTEL Annie, JOUVE Michel, DREYFUS Claude, GIBERT Rachel, GIRAUD Béatrice, GALLIEN Pierre, JOUVE Jean Louis, LAURENT Marie Victoria, SABIN Daniel, URBANO MERMET Maria.
Absents : ALLEMAND Sylvie, DUNIS Éric, DUFOUR Bastien, FAURE Thibault.
URBANO MERMET Maria a été nommé secrétaire.

**N°2023-07-17-03
DEMANDE DE LOCATION DE TERRAIN COMMUNALE :
LA BOUBE**

Le maire rappelle au conseil municipal la demande de location de terrain communale de Mme BOIT Marie-Victoria domiciliée 28 chemin des Côtes de Miollet, lieu-dit Roussille Commune de Roche En Régnier pour la parcelle suivante : n°BC 197 d'une superficie de 1421m2.

Après délibération le conseil décide :

- De louer la parcelle à Mme Marie Victoria BOIT moyennant une redevance annuelle de 10€.
- Charge le maire de réaliser et signer le bail ainsi que toutes les pièces nécessaires à la réalisation de cette location.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an sus indiqués

**Le Maire,
David MATHIEU**

Certifié exécutoire par dépôt à la Préfecture le 25 juillet 2023
et publication le 25 juillet 2023



REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DE HAUTE-LOIRE

**DELIBERATION DU
CONSEIL MUNICIPAL DE LA
COMMUNE ROCHE EN REGNIER**

SEANCE du 17 JUILLET 2023

Nombre de membres		
En exercice	Présents	Votants
15	11	11

DATE DE CONVOCAION	
11/07/2023	L'AN DEUX MILLE VINGT TROIS, à vingt heures, le DIX SEPT JUILLET, le Conseil Municipal de la Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur MATHIEU David, Maire.

Présents : MATHIEU David, ISSARTEL Annie, JOUVE Michel, DREYFUS Claude, GIBERT Rachel, GIRAUD Béatrice, GALLIEN Pierre, JOUVE Jean Louis, LAURENT Marie Victoria, SABIN Daniel, URBANO MERMET Maria.
Absents : ALLEMAND Sylvie, DUNIS Éric, DUFOUR Bastien, FAURE Thibault.
URBANO MERMET Maria a été nommé secrétaire.

**N°2023-07-17-04
REMBOURSEMENT ORDURES MENAGERES**

Monsieur le Maire expose la demande de remboursement de taxe sur les ordures ménagères 2022 faite par le propriétaire du dépôt loué par la commune.

Après délibération, le Conseil Municipal :

- **ACCEPTE** de rembourser au propriétaire la taxe sur les ordures ménagères revenant à la charge de la commune pour l'année 2022 et pendant la durée du bail.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an sus indiqués

Le Maire,
David MATHIEU

Certifié exécutoire par dépôt à la Préfecture le 25 juillet 2023
et publication le 25 juillet 2023



REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DE HAUTE-LOIRE

**DELIBERATION DU
CONSEIL MUNICIPAL DE LA
COMMUNE ROCHE EN REGNIER
SEANCE du 17 JUILLET 2023**

Nombre de membres		
En exercice	Présents	Votants
15	11	11

DATE DE CONVOCATION	
11/07/2023	L'AN DEUX MILLE VINGT TROIS, à vingt heures, le DIX SEPT JUILLET, le Conseil Municipal de la Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur MATHIEU David, Maire.

Présents : MATHIEU David, ISSARTEL Annie, JOUVE Michel, DREYFUS Claude, GIBERT Rachel, GIRAUD Béatrice, GALLIEN Pierre, JOUVE Jean Louis, LAURENT Marie Victoria, SABIN Daniel, URBANO MERMET Maria.
Absents : ALLEMAND Sylvie, DUNIS Éric, DUFOUR Bastien, FAURE Thibault.
URBANO MERMET Maria a été nommé secrétaire.

**N°2023-07-17-05
DEMANDE D'ACHAT DE TERRAIN COMMUNAL MANS**

Le maire donne connaissance au conseil municipal d'un courrier de Madame MARREL Marie Andrée domiciliée Mans bas commune de Roche En Régnier section AT n°109. Elle souhaite acquérir une partie du bien communal situé sur la place de Mans Bas devant sa propriété, cette acquisition lui permettrait d'aménager un accès privé.

Après délibération, le conseil municipal décide :

- de donner son accord pour la vente d'une parcelle qui sera délimitée par un géomètre expert agréé dont les frais sont à la charge de l'acquéreur.
- fixe le prix de vente à 6€ le m2.
- charge le maire de la signature de l'acte de vente et toutes les pièces nécessaires à la réalisation de cette décision.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an sus indiqués

**Le Maire,
David MATHIEU**

Certifié exécutoire par dépôt à la Préfecture le 25 juillet 2023
et publication le 25 juillet 2023

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DE HAUTE-LOIRE

**DELIBERATION DU
CONSEIL MUNICIPAL DE LA
COMMUNE ROCHE EN REGNIER
SEANCE du 17 JUILLET 2023**

Nombre de membres		
En exercice	Présents	Votants
15	11	11

DATE DE CONVOCATION	
11/07/2023	L'AN DEUX MILLE VINGT TROIS, à vingt heures, le DIX SEPT JUILLET, le Conseil Municipal de la Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur MATHIEU David, Maire.

Présents : MATHIEU David, ISSARTEL Annie, JOUVE Michel, DREYFUS Claude, GIBERT Rachel, GIRAUD Béatrice, GALLIEN Pierre, JOUVE Jean Louis, LAURENT Marie Victoria, SABIN Daniel, URBANO MERMET Maria.
Absents : ALLEMAND Sylvie, DUNIS Éric, DUFOUR Bastien, FAURE Thibault.
URBANO MERMET Maria a été nommé secrétaire.

N°2023-07-17-06

ACQUISITION DES PARCELLES DE VILLEDIEU ET ORCEROLLES

Le maire rappelle au conseil municipal que Mr MOUSSON Régis nous cède la parcelle AE n°165 d'une surface de 1090m² pour l'euro symbolique.

Pour rappel également le géomètre a réalisé un bornage à Orcerolles à la demande d'un propriétaire pour la régularisation de l'emprise de la voie communale sur les parcelles suivantes AO n°102 et AO n°104 sises à « Le Coudert » commune de Roche En Régnier.

Le conseil décide :

- De réaliser un acte administratif pour l'acquisition des parcelles suivantes.
- Charge le maire de signer tous les papiers nécessaires à la réalisation de cet acte.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an sus indiqués

Le Maire,
David MATHIEU

Certifié exécutoire par dépôt à la Préfecture le 25 juillet 2023
et publication le 25 juillet 2023

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DE HAUTE-LOIRE

**DELIBERATION DU
CONSEIL MUNICIPAL DE LA
COMMUNE ROCHE EN REGNIER
SEANCE du 17 JUILLET 2023**

Nombre de membres		
En exercice	Présents	Votants
15	11	11

<u>DATE DE CONVOCATION</u>	
11/07/2023	L'AN DEUX MILLE VINGT TROIS, à vingt heures, le DIX SEPT JUILLET, le Conseil Municipal de la Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur MATHIEU David, Maire.

Présents : MATHIEU David, ISSARTEL Annie, JOUVE Michel, DREYFUS Claude, GIBERT Rachel, GIRAUD Béatrice, GALLIEN Pierre, JOUVE Jean Louis, LAURENT Marie Victoria, SABIN Daniel, URBANO MERMET Maria.
Absents : ALLEMAND Sylvie, DUNIS Éric, DUFOUR Bastien, FAURE Thibault.
URBANO MERMET Maria a été nommé secrétaire.

**N°2023-07-17-07
REPAS CANTINE**

Le Maire informe le Conseil Municipal que les repas de la cantine ont été confiés depuis 2016 au restaurant « La ferme de Lavée ».

Pour la rentrée de septembre, plusieurs consultations ont été faites auprès de deux établissements : Le restaurant « Le Saint André » situé à Saint André de Chalencon (5.30 €) et le restaurant de Saint-Pierre Duchamp (5.30 €).

Après étude des offres, et après délibération, le Conseil Municipal

- **décide** de confier la préparation des repas au restaurant de Saint Pierre Duchamp qui est le restaurant le plus proche géographiquement de la commune de Roche En Régnier pour des raisons d'organisation.
- **charge** le maire des démarches nécessaires et notamment de la signature de la convention à passer avec le restaurateur.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an sus indiqués

**Le Maire,
David MATHIEU**

Certifié exécutoire par dépôt à la Préfecture le 01 août 2023
et publication le 01 août 2023



REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DE HAUTE-LOIRE

**DELIBERATION DU
CONSEIL MUNICIPAL DE LA
COMMUNE ROCHE EN REGNIER
SEANCE du 17 JUILLET 2023**

Nombre de membres		
En exercice	Présents	Votants
15	11	11

DATE DE CONVOCATION	
11/07/2023	L'AN DEUX MILLE VINGT TROIS, à vingt heures, le DIX SEPT JUILLET, le Conseil Municipal de la Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur MATHIEU David, Maire.

Présents : MATHIEU David, ISSARTEL Annie, JOUVE Michel, DREYFUS Claude, GIBERT Rachel, GIRAUD Béatrice, GALLIEN Pierre, JOUVE Jean Louis, LAURENT Marie Victoria, SABIN Daniel, URBANO MERMET Maria.
Absents : ALLEMAND Sylvie, DUNIS Éric, DUFOUR Bastien, FAURE Thibault.
URBANO MERMET Maria a été nommé secrétaire.

**N°2023-07-17-08
TERRAIN STOCK CAR**

Le maire soumet au conseil municipal, la demande du président du stock car Mr Guillaume CHAM pour la réalisation tous les 2 ans d'un stock car sur notre commune. Mr le maire propose les parcelles AD n°46 et 47.

Après délibération le conseil municipal décide de faire une proposition au stock pour ces deux parcelles situé à Poussac.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an sus indiqués

**Le Maire,
David MATHIEU**

Certifié exécutoire par dépôt à la Préfecture le 01 août 2023
et publication le 01 août 2023

